

RÉPONSE DÉFINITIVE – R 151 C – 23.05

Réponse définitive du Conseil administratif à la résolution R 151 A – 16.12

relative à l'objet suivant :

RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ DES SITES DE STOCKAGE D'HYDROCARBURES

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous prions de bien vouloir vous référer à la réponse du Conseil administratif donnée à la motion M 096 – 21.04 « Quels sont les risques liés aux citernes de Vernier ? » (M 096 A – 21.12) lors de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021, cette réponse répondant également aux deux points du décide de la présente résolution.

La résolution R 151 A – 16.12 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 8 mai 2023

